



14ème législature

Question N° : 104140	De M. Jean-Pierre Decool (Non inscrit - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enfants	Tête d'analyse >santé	Analyse > administration de traitement. école. réglementation.
Question publiée au JO le : 20/06/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la réglementation relative à l'administration de médicaments aux élèves à l'occasion du déjeuner en restauration scolaire. Il lui demande si un membre du personnel communal est autorisé à administrer à un élève, sous prescription médicale, un antihistaminique dont la posologie exige une prise sur le temps de la pause méridienne.